

Réunion du Conseil Municipal du 13 février 2012

Présents : Mmes Marie-Antoinette METRAL, Edwige MOENNE-LOCCOZ, MM Jean-Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, Pierre JOIGNE, Jacky MILON, Eric MISSILLIER, Jérôme PERRET

Absents : Mmes Muriel FREZIER (pouvoir à Mme Edwige MOENNE-LOCCOZ), M Yolande TROISVALLETS-RIGLET, MM Florent ALLAMAND, Laurent BOUCLIER, Alain RAMELLA-PRALUNGO (pouvoir à M. Jérôme PERRET)

Secrétaire de séance : M. Yannick DESGRANGES

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2011, sans réserve, ni observation.

Madame le Maire remercie Mme Pascale CAMPS, 1^{ère} adjointe au maire de MARNAZ et Présidente du SIVU Actions Ville d'avoir répondu à son invitation pour présenter aux conseillers municipaux de Saint Sigismond l'Antenne de Justice de la moyenne vallée de l'Arve.

L'antenne de justice de la moyenne vallée de l'Arve n'a pas de personnalité morale et doit par conséquent être portée par une structure en l'occurrence le SIVU Actions Ville qui regroupe les communes de Bonneville, Cluses, Marignier, Marnaz, Scionzier, La Roche sur Foron et Saint Pierre en Faucigny.

Les missions de l'antenne de Justice sont d'offrir une aide aux victimes et de favoriser l'accès aux droits à l'ensemble de la population en assurant une présence judiciaire de proximité. En 2011, le nombre de contacts s'est élevé à 8 000.

Ce service a un coût estimé à 31 000 euros dont 25 000 euros de charges de personnel qui jusqu'en 2011 étaient pris en charge par le Conseil Général, et 6 000 euros de loyer versé à la ville de Cluses.

La non-reconduction du soutien financier du Conseil Général à compter de 2012 a conduit les élus du SIVU Actions ville à se tourner vers les collectivités bénéficiaires du service dont la commune de Saint Sigismond pour contribuer au financement de la structure.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de participer au financement des charges de fonctionnement de l'Antenne de Justice qui s'élève pour l'année 2012 à **468, 71** euros à raison de 0,71 euros par habitant.

↳ ADMINISTRATION GENERALE

➤ Groupement de commandes pour l'étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien

Madame le Maire rappelle que, en septembre 2010, les Conseils municipaux des communes de Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Scionzier et Thyez, en attente de création d'une structure intercommunale permettant de mener à bien des projets fondamentaux pour le territoire clusien, ont décidé, malgré tout, de travailler de concert en ayant recours aux possibilités juridiques à leur disposition.

C'est ainsi qu'elles ont créé un groupement de commandes afin de lancer, conjointement, une étude destinée à répondre à la problématique des déplacements et des transports.

Cette étude a pour objet de :

- réaliser un diagnostic du territoire, des besoins en déplacements et des projets locaux,
- analyser l'offre de transport en commun actuelle et de la fréquentation,
- analyser la place des autres modes de transport sur le territoire afin de proposer une offre qui sera complémentaire et non concurrentielle à l'existant,
- produire des indicateurs de performance avec des réseaux de taille équivalente au périmètre étudié,

- élaborer des pistes de réflexion pour la mise en place d'un futur réseau qui mettront en avant des solutions adaptées aux priorités définies par les élus avec estimation du coût associé.

Par ailleurs, les 10 communes du bassin clusien, moyenne vallée de l'Arve, soit 44 814 habitants, seront prochainement regroupées au sein d'une communauté de communes avec le périmètre suivant : Arâches la Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, Le Reposoir, Saint Sigismond, Scionzier, Thyez.

Dès lors, les travaux menés par les sept communes initialement engagées dans la démarche de création de cet établissement public de coopération intercommunale, c'est à dire Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Scionzier et Thyez, ont été élargis aux trois communes de Arâches-La Frasse, Nancy-Sur-Cluses et Saint-Sigismond.

Aujourd'hui, il apparaît donc que l'étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien doit également intégrer ces trois communes.

Il convient, par conséquent, de modifier la convention de groupement de commandes initialement conclue afin de prendre acte de la nécessité de mener une étude globale, portant sur les 10 communes du bassin clusien.

Le Conseil Municipal DECIDE que le groupement de commandes créé par les communes de Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Scionzier et Thyez, en vue de la réalisation d'une étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien, sera élargi aux communes de Arâches-La Frasse, Nancy-Sur-Cluses et Saint-Sigismond et APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes correspondant, présenté par Madame le Maire,

➤ Convention de portage pour l'action intitulée : connaître, partager et agir sur les espaces naturels remarquables

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du Faucigny (volet agricole et environnement du CDDRA), les 14 communes associées dans la démarche (Châtillon-sur-Cluses, Cluses, La Rivière-Enverse, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Morillon, Nancy-sur-Cluses, Saint-Sigismond, Scionzier, Sixt-Fer-à-Cheval, Thyez, Verchaix) cherchent à identifier les enjeux du territoire et ont construit ensemble un projet de territoire pour le Faucigny.

La préservation des espaces naturels constitue un des enjeux majeurs qui ont été identifiés au cours de la phase d'élaboration.

En effet, le Faucigny possède un patrimoine naturel particulièrement varié et à forte richesse environnementale.

Ces espaces naturels remarquables ou sensibles présentent de multiples intérêts notamment en terme de paysage, de valeur fonctionnelle (préservation de la ressource en eau, protection contre les crues et autres risques naturels) et de biodiversité (flore et faune). Certains sites au sein de ce territoire ne sont que ponctuellement identifiés, certains font l'objet d'une procédure de gestion et d'autres non. Si la nature en Faucigny est encore largement préservée, certains de ces espaces sont aujourd'hui fragilisés pour cause d'abandon (accès difficile, faible productivité agricole) voire menacés par les activités humaines car trop souvent méconnus.

Ces espaces naturels constituent un atout pour le territoire ; si cet atout est peut-être aujourd'hui sous-estimé, c'est qu'il est sans doute insuffisamment connu.

Dans le cadre du Projet Stratégique Agricole et de Développement Durable auquel la commune participe, les élus de la commission Agriculture et Développement Rural ont souhaité mettre l'accent sur la réalisation d'opérations de gestion et de valorisation des espaces naturels remarquables du territoire.

C'est le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, ASTERS, qui assurera le suivi de cette action.

Pour plus de facilité, le maître d'ouvrage de cette action doit être collectif. La commune de Mont Saxonnex propose de tenir ce rôle. La convention de portage jointe à la présente délibération précise les termes qui lient la commune de Mont Saxonnex aux 13 autres concernées par cette opération.

Le montant total de cette étude s'élève à 19 000€.

Le montage financier et tous les détails sont dans la convention de portage jointe. Il est toutefois important de rappeler que la répartition du coût de cette action entre les différentes communes se fera en fonction de deux critères suivants:

- la population légale INSEE de chacune des communes, au 1er janvier ;
- l'existence ou l'absence d'étude récente sur les communes.

Le montant de la participation de Saint Sigismond s'élèverait pour 2012 à 93,36 euros.

Le Conseil Municipal AUTORISE la délégation de portage de l'action intitulée connaître, partager et agir sur les espaces naturels remarquables à la commune de MONT SAXONNEX.

➤ **Mise en place d'un comité consultatif « Sports, Loisirs, Animation »**

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales.

Elle estime qu'il y aurait un intérêt à mettre en place un tel comité pour associer des personnes qualifiées dans le domaine des sports, des loisirs et de l'animation.

Les responsables d'associations locales seront prochainement sollicités pour la mise en place de ce comité, dont la composition sera arrêtée à l'occasion de la prochaine réunion de conseil municipal.

↳ FINANCES

➤ **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012**

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le budget 2011 de la commune ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier 2012. Or, afin de ne pas retarder le bon déroulement des travaux à intervenir et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, elle suggère au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré AUTORISE Madame Le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2012 (hors le capital de l'annuité de la dette) les dépenses d'investissement pour un montant maximum de **237 225 euros** dont 17 750 € pour le chapitre 20, 8 875 € pour le chapitre 21 et 210 600 € pour le chapitre 23.

➤ **Subvention à l'Association Mécadunes**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de la séance du 29 septembre 2010, deux membres de l'Association Mécadunes étaient venus présenter leur projet qui consistait à participer au Raid 4L Trophy, raid humanitaire au Maroc.

Faute de financements suffisants, ils n'avaient pu s'inscrire à la 14^{ème} édition en 2011.

Malgré des efforts soutenus dans la recherche de soutien financier, les recettes ne couvrent pas entièrement les dépenses. C'est la raison pour laquelle, ils sollicitent de la commune une subvention de 1 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE d'allouer à l'Association MECADUNES une subvention de **800 euros** et SOUHAITE vivement qu'au retour de leur périple, les participants de Saint Sigismond fassent partager leur expérience notamment aux enfants du groupe scolaire.

Vous pouvez les retrouver sur le site <http://mecdunes.free.fr> ou suivre les équipages sur <http://www.studentschallenge.com>.

🔗 TRAVAUX

➤ Aménagement et sécurisation du chef-lieu – Résultats de la consultation

Une consultation selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics a été engagée le 16 décembre 2011 pour sélectionner les entreprises amenées à réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation du chef lieu. La date limite de remise des offres était fixée au 23 janvier 2012.

Le nombre d'entreprises ayant répondu s'établit comme suit :

N° Lot	Nombre de plis reçus
Lot n°1 - Terrassement & maçonnerie, paysagère	3
Lot n°2 - Revêtement bitumineux et marquages	3
Lot n°3 - Plantations et espaces verts	5
Lot n°4 - Modification et rénovation du stockage fioul	2

Madame le Maire présente l'analyse des propositions basée sur les critères énoncés au règlement de consultation remise par Atelier Paysager, chargé de la maîtrise d'œuvre du projet.

Au vu de cette analyse, Madame le Maire propose de retenir :

- Lot n° 1 : Entreprise SAEV pour un montant total de **458 585,50€ HT** dont
 - 421 854,50€ HT (504 537,98€ TTC) pour le marché de base
 - 34 500,00€ HT (41 262,00€ TTC) pour l'option béton désactivé Place de La Lyre
 - 2 231,00€ H.T. (2 668,28€ TTC) pour l'option non obligatoire « bordures granit secteur Parking et RD »
- Lot n° 2 : Entreprise EIFFAGE pour un montant de **39 393,25€ HT** (47 114,33€ TTC)
- Lot n° 3 : Entreprise SAEV pour un montant de **27 634,00€ HT** (33 050,26€ TTC)
- Lot n° 4 : Entreprise RUBIN pour un montant de **31 571,50€ HT** (37 759,51€ TTC)

Le montant global s'élève donc à **557 184,25€ HT** soit 666 392,36€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré DECIDE de retenir les entreprises et les montants ci-dessus précisés.

Les travaux débuteront en avril 2012 et feront l'objet d'une coordination avec les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et éclairage public.

Les précisions quant au calendrier des travaux et aux contraintes qui en découlent seront prochainement communiquées dans un FLASH INFOS spécial.

🔗 URBANISME

➤ Demandes d'urbanisme en cours d'instruction

Pétitionnaire	Lieu	Objet
BAUD Olivier	Impasse des Vercaires	Abri de stockage au-dessus d'1 abri existant
LABASQUE Michel	Route d'Agy	Abri voiture en façade Est
LE MEUDEC Stéphane	La Corbassière	Auvent/rénovation toit+ouverture fenêtre+ajout balcon
COLIN Odile	Route de la Motte	Abri de jardin 9m ²
LABASQUE Michel	Route d'Agy	Abri de jardin 11,43m ²
MATHEZ Valérie	Route des Alluaz	Agrandissement de 19,74m ²
MOREAUX Etienne	Route des Hauts-Choseaux	Garage semi-enterré

↳ INFORMATIONS DIVERSES

➤ Etude de faisabilité pour une opération comportant du logement aidé à SAINT SIGISMOND

La commune a sollicité la SED74 afin d'évoquer la faisabilité d'une opération de construction comportant du logement aidé au centre bourg.

Au travers de cette opération, la commune souhaite :

- réaliser entre 12 à 15 logements, en privilégiant la mixité sociale,
- concentrer l'effort d'urbanisation sur le centre bourg : densification par la création de logements collectifs,
- garantir une bonne insertion du projet à son environnement,
- aménager des équipements publics : un arrêt bus le long de la RD6, un espace de stationnement (« arrêt minute ») et un local technique pour le tri sélectif et l'installation d'un poste de transformation électrique.

Madame le Maire présente le rapport de l'étude réalisée, qui présente surtout de l'intérêt en traitant davantage les points sensibles dans la mise en œuvre d'une opération à vocation sociale et en tentant de décliner les choix et les impacts financiers auxquels les élus seront confrontés :

↳ le contexte du financement du logement aidé en Haute-Savoie amène la commune à renoncer à valoriser sa réserve foncière (pas de recettes tirées de la vente des terrains)

↳ les contraintes topographiques et l'absence de viabilités (notamment l'absence d'assainissement collectif) pèsent sur les coûts de construction de l'opération et amènent la collectivité à consentir un second effort financier d'au moins 60 000 euros

↳ la capacité de la commune à financer d'autres équipements publics déterminera l'ampleur à donner à ces aménagements (arrêts de bus, cheminement piétonnier, traitement qualitatif d'un transformateur électrique combiné au local de tri sélectif).

Au vu des conclusions de cette étude, l'étape suivante qui consiste à rencontrer différents aménageurs peut être engagée. Parallèlement, il convient de définir

- le système d'assainissement (un dispositif semi-collectif mutualisé avec d'autres secteurs d'urbanisation future du chef lieu constituerait une alternative à étudier – répartition des coûts du dispositif d'assainissement entre les différents bénéficiaires)
- la politique d'aménagement de cette zone.

➤ Tarifs du SIVOM de la région de Cluses applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

- Transports scolaires : le montant de la carte de transports scolaires est portée à 28€ pour l'année 2012/2013, les autres tarifs demeurent identiques depuis 2007/2008 à savoir 50€ pour les frais de gestion en cas de réinscription effectuée hors période et 10€ pour les frais d'établissement d'une nouvelle carte en cas de perte ou de vol.
- Intervention du chantier d'insertion : 10,50 euros/heure
- Instauration d'un tarif d'utilisation du broyeur : 18€/heure
- Assainissement non collectif : 0,21HT € par m³ d'eau potable consommée pour les habitations possédant un compteur d'eau. Pour les habitations ne disposant pas de compteur d'eau, un forfait annuel de 25€HT sera appliqué.

Madame le Maire précise que le SIVOM paye le dépotage des matières de vidange des fosses.

➤ Etude de desserte forestière du Massif du Chevrain

La réflexion menée sur la nécessité ou non de mettre en place une charte de desserte forestière pour le Massif du Chevrain montre que ledit Massif est suffisamment bien desservi et entretenu. Il serait cependant souhaitable d'apporter un soutien aux propriétaires de chemins privés pour élargir certaines voies de façon à permettre le passage des grumiers.

➤ Musée de l'Horlogerie et du Décolletage

M. Pierre JOIGNE informe le Conseil Municipal de la démission du comité de l'Association. La structure devrait être portée par la Commune de Cluses via la communauté de communes.

➤ **Dissolution du CITIC**

Mme le Maire précise que le Conseil Général a voté le 13/12/2011 la dissolution du CITIC à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette décision met fin à un service rendu à titre gracieux par cet organisme pour la gestion des serveurs informatiques de nombreuses écoles primaires et l'hébergement de sites internet notamment celui de la commune.

Une réflexion doit être menée au niveau des associations d'élus pour trouver une solution suite à cette décision départementale.

➤ **Panneau « stationnement réservé »**

Mme le Maire fait part d'une demande de mise en place d'un panneau « Stationnement réservé à l'école » sur le parking de l'école. En effet, il a été constaté que cette aire de stationnement était utilisée par des personnes sans lien avec l'établissement scolaire et « encombrait » l'espace notamment aux heures de rentrée et de sortie scolaire. La requête sera étudiée lors de la préparation du budget.

La séance est levée à 22h15

